

Point 4 – Création de la Direction d'appui à la recherche et l'innovation

M. MAKOSZA, secrétaire général adjoint, rapporte le constat qui a été fait que l'université devait se doter de services d'appui à la recherche pour les laboratoires (aide au montage de contrat notamment) mais aussi pour fournir à la direction de l'université des outils et éléments de nature à orienter le pilotage de la recherche (bibliométrie etc.). Les personnels ont été associés à la création de cette direction et y ont été favorables. Le comité technique a été réservé, mais lorsque le principe de création de cette direction d'appui sera acquis, son organisation interne lui sera à nouveau soumise.

M. WICKERS demande ce qui crédibilise cette démarche et souhaite que soit communiquée la lettre de mission du directeur. M. DE LAROSIERE rappelle sa méfiance face à toute augmentation de postes BIATS, préconisant de rester sur le cœur de métier (enseignement et recherche), ces postes correspondent-ils à un besoin avéré ?

M. MAKOSZA clarifie la démarche qui repose sur l'idée d'intégrer diverses structures existantes afin de créer des synergies (bibliométrie, bureau des programmes européens, Diderot valorisation, direction de la recherche). Il rappelle que le temps consacré par les BIATS au montage de projets est économisé par les directeurs de laboratoire qui sont demandeurs d'aide, et ceci bénéficie à la recherche. La création de la DARI se fait sans création de postes.

Mme CLERICI demande au conseil d'approuver le principe de création de la direction d'appui à la recherche et à l'innovation (DARI).

Décompte des voix :

Pour : 22

Contre : 1

Abstention : 1

adopté

Point 5 – Présentation des travaux de la commission de concertation

M. BERGER rappelle la désignation par le conseil d'administration d'une commission de concertation chargée de réfléchir à l'organisation de l'Université unifiée.

M. DELAMAR se fait le porte-parole de cette commission qui a souhaité entendre l'ensemble des composantes et services de l'université (33 réunions à ce jour). La commission est neutre, elle écoute et rend compte. Son travail fait ressortir un ensemble de conditions préalables à la mise en place d'un établissement fusionné. M. DELAMAR souligne la bonne qualité de la réflexion produite notamment sur la question de savoir ce que doit être l'université du 21^{ème} siècle. Il insiste sur l'absence de conservatisme de la communauté, même si des critiques sont vives. Une synthèse de la consultation sera proposée en mars. Il propose dès à présent un bilan d'étape.

Les critiques tiennent à la persistance de problèmes internes au sein de Paris Diderot tels que l'opacité de l'administration ou le défaut de communication entre les divers niveaux de l'université. Ces soucis devraient être réglés avant d'envisager une université unifiée

Il est reproché au PRES une absence de légitimité, un certain arbitraire dans ses décisions et de poursuivre des objectifs peu clairs. Cette défiance tranche avec l'attachement fort à Paris Diderot du fait de sa pluridisciplinarité, de sa tradition démocratique, de la qualité de sa recherche et plus encore depuis son identité retrouvée par

le rassemblement des UFR sur le campus, pluridisciplinarité à laquelle il faut maintenant donner un sens. Il y a une crainte réelle de voir cette identité se dissoudre.

La signification du projet Sorbonne Paris Cité n'est pas bien appréhendée : les arguments de lisibilité et visibilité convainquent peu ; les établissements les mieux classés (Shanghai) sont très différents (taille réduite, droits d'inscription élevés...). L'effet des économies d'échelle attendues est mis en cause tout en générant des inquiétudes de suppressions de postes. Il est pressenti que la taille d'un établissement de 120 000 étudiants fera naître d'autres soucis de gestion.

Les établissements partenaires sont très hétérogènes et, d'ailleurs, la réelle volonté de fusionner de certains d'entre eux reste douteuse. De plus, ces établissements sont géographiquement dispersés. Le périmètre du PRES est perçu comme arbitraire ce qui alarme particulièrement les collègues engagés dans des relations hors PRES anciennes (Maths, physique, géographie) et qui pointent un risque réel de repli sur soi. Ceux-ci réclament le maintien de ces partenariats, or l'IDEX est strictement interne au PRES.

Les structures de formation technique (IUT et école d'ingénieur) se révèlent assez anxieuses quant à leur avenir, mais seraient prêtes à coopérer avec leurs partenaires des autres établissements sans idée de fusion. Quant aux enseignants impliqués dans la formation des maîtres, ils seraient prêts à coopérer dans le cadre des nouvelles ESPÉ.

Les responsables des Masters font savoir que plusieurs Masters peuvent exister au sein d'une même discipline mais être différents au plan épistémologique au point de n'avoir rien à voir les uns avec les autres. C'est le seul critère de la pertinence qui doit guider les rapprochements et il ne faut pas d'exclusive intra PRES.

De la même façon, est-il suggéré pour les Licences de mettre en avant les spécificités qui participent de la richesse de la formation. Il y a une crainte de voir les Licences rassemblées sur un seul site (campus de Licence), car la Licence doit faire partie de la formation universitaire, sans découplage d'avec le reste des formations. Une réflexion est à mener sur le sens à donner à la première année de Licence et quel doit être son niveau de spécialisation. D'autres défauts sont soulignés comme le manque de stratégie dans les politiques de langue, la question de l'autoformation etc. Des difficultés liées à l'échelle de Sorbonne Paris Cité sont évoquées, ainsi l'accueil et l'orientation des étudiants devraient se faire avec le souci de la proximité et la possibilité d'une connaissance personnelle des interlocuteurs.

Pour la recherche, des collaborations au sein du PRES s'initient mais certaines ne semblent pas très productives (en physique ou en maths). L'idée est de travailler d'abord sur des projets évalués à posteriori (comme les LABEX) plus que de construire des nouvelles structures pérennes, parfois sur des rapprochements artificiels. Les exemples de projets sont d'ailleurs nombreux (linguistique, langues orientales, sciences de la terre et des planètes, cinéma...). Les écoles doctorales tiennent un discours similaire.

Pour les services, c'est la question de la proximité et de la réactivité dans un mouvement selon les cas de déconcentration ou de concentration qui est posée. L'idée des plateformes de gestion est rejetée, celles-ci risquent de se couper du reste de l'établissement et d'aboutir à une spécialisation extrême des tâches et un travail répétitif ne présentant plus le même intérêt et termes de diversité qu'au sein des UFR. Il est observé que les établissements de Sorbonne Paris Cité présentent des services qui n'appliquent pas les mêmes méthodes et une harmonisation préalable est à prévoir. Peu de services se révèlent susceptibles de faire facilement l'objet de mutualisation et il existe de fortes appréhensions de suppression de postes ou de mobilité forcée.

M. DELAMAR conclut sa présentation en observant la fréquence élevée à laquelle reviennent les mêmes thèmes et expressions parmi la communauté. Il relève le regret

général d'être insuffisamment associé au projet de construction de Sorbonne Paris Cité. Le maître mot reste celui de « démocratie ». La communauté de Paris Diderot a conscience de ses spécificités – spécificités qui ont été construites – qui participent de sa richesse et qu'il convient de mettre en avant. Une politique de campus devra donc être maintenue dans un cadre de gouvernance confédérale qui devra s'attacher à proposer des coordinations. La méthode fait plus appel à l'encouragement qu'à la contrainte. Le modèle Sorbonne Paris Cité n'est pas rejeté mais il y a des conditions préalables que la commission de concertation met en lumière.

M. BERGER obtient la prolongation statutaire d'une heure à l'unanimité

M DELAMAR confirme ensuite à Mme ALLARD la future consultation des organisations étudiantes et à Mme BAILBE un assez bon taux de participation de la communauté même s'il est variable selon les situations (entre 30 et 70 % des personnels).

Mme SAMUEL s'interroge sur l'articulation entre le travail de la commission de concertation et les évolutions législatives qui sont en cours (assises sur l'enseignement, rapport parlementaire...).

M. DELAMAR souligne l'ambiguïté du travail de coordination au niveau du PRES des conclusions des missions de coordination menées au sein des établissements, ces diverses commissions n'ayant pas le même format et travaillant différemment. Mme ALLOT soulève diverses difficultés dans les modalités même de la concertation. Pour elle, les établissements ne parlent pas le même langage, n'appliquent pas les mêmes procédures et n'ont pas de vision politique commune. Il lui semble impossible de songer à créer une université confédérale dans ces conditions qui n'offrent aucune possibilité de faire des comparaisons

M. BERGER s'étonne de cette tendance qu'il observe au sein de Paris Diderot de chercher à imposer ses vues aux autres. Il l'estime juste impossible, voire même comme un manque d'éthique allant à l'encontre du principe confédéral que l'on met par ailleurs en avant.

M. WARGNIER pense que les diverses commissions doivent exposer la façon dont elles ont travaillé, et que soit rendu public le produit de leur mission. Il se fait confirmer qu'il est prévu sur le portail Intranet la possibilité de faire une contribution écrite en protégeant son anonymat.

M. WICKERS voit donc un accord général sur un refus d'une institution sans projet. Au contraire, la communauté se révèle prête à écrire un programme si l'information et la consultation sont garanties et s'il s'avère possible de peser sur la future organisation.

M. BERGER insiste sur les coopérations qui se mettent en place au niveau du PRES avec le renfort de l'IDEX, celles-ci ne préemptent pas la structure du futur établissement

Pour M. DELAMAR, il y a une confusion entre l'étape de consultation actuelle et l'étape de construction avec la mise en place des groupes de travail.

M. BERGER remercie la commission pour son travail.